



## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°45/2026

### Arrêté portant délégation de fonction et de signature à un adjoint

**Le Maire de la commune de Benfeld,**

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des Conseillers Municipaux ;

**Vu** l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au Maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Ellia FONTAINE en qualité d'Adjoint au Maire ;

### ARRETE

**Article 1er :** Madame Ellia FONTAINE 4<sup>ème</sup> Adjointe est déléguée à compter de son entrée en fonction, pour assurer le suivi des affaires scolaires, de la jeunesse, des personnes âgées et du Conseil municipal des enfants.

**Article 2 :** A ce titre, Madame Ellia FONTAINE pourra signer les actes relatifs aux domaines de compétences mentionnés à l'article 1.

**Article 3 :** La signature par Ellia FONTAINE des pièces et actes cités à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
- Monsieur le Trésorier, receveur municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- l'intéressée,

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à BENFELD, le 24 mars 2026

Le Maire,  
Jacky WOLFARTH

